

## **Ébènes (*Diospyros* spp.) et palissandres (*Dalbergia* spp.) de Madagascar**

---

- 16.152 La Conférence des Parties adopte le Plan d'action joint en annexe 3 aux présentes décisions, afin de faciliter la mise en œuvre de l'inscription à l'Annexe II de *Diospyros* spp. (populations de Madagascar) et de *Dalbergia* spp. (populations de Madagascar).